FORUM des courts-métrages DE MÉTIERS

Règlement

Article 1 : Organisation du forum des courts-métrages
A l'occasion du Forum des Métiers, l'APEL Jeanne d'Arc et le Collège Jeanne d'Arc, organisent un jeu-concours, objet du présent règlement. Il se déroulera le samedi 28 mars 2015. Lors de cette journée, les courts-métrages réalisés par les élèves de 4e seront diffusés.
La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 2 : Qui participe ?
La participation au jeu-concours « Forum des Courts-Métrages » est exclusivement réservée aux élèves de 4ème du collège Jeanne d'Arc.

Article 3 : Comment participer ?
Pour participer, chaque groupe d'élèves (1 à 3 élèves maximum) doit transmettre un court-métrage (sous clé USB) qui présentera les caractéristiques suivantes :
1. Avoir une durée maximale de 4 minutes et 30 secondes, génériques compris (au min 2 mn)
2. Etre réalisés par des groupes de 1 à 3 élèves de 4e
3. Présenter un métier au choix
4. Etre réalisés à partir de moyens amateurs (téléphones portables, caméscopes, appareils photos…)
5. Etre en format .AVI ou .MP4

Article 4 : Cas de nullité
Il est précisé que chaque équipe participante n'a le droit d'envoyer qu'un seul projet, sous peine de nullité de sa participation au jeu-concours.
De même, tout synopsis émanant d'une personne n'ayant pas vocation à participer audit jeu concours, sera considéré comme nul.

Article 5 : Dotation
Les 3 meilleurs recevront les prix suivants :

1er prix : Bon d'achat de 150€
2e prix : Bon d'achat de 100€
3e prix : Bon d'achat de 60€

Article 6 : Déroulement du jeu-concours

26 janvier 2015	Séance d'information à destination des élèves de 4e
Février-Mars 2015	Point d'étape avec toutes les classes de 4e **: inscription à remettre au professeur principal**
20 mars 2015	**Dernier jour pour déposer les courts-métrages sous clé USB**
28 mars 2015	**Forum des Courts-Métrages de Métiers 4e/3e**

A l'issue de la projection, un vote sera organisé pour noter les courts-métrages, et leur attribuer un classement (1er, 2e, et 3e).
Chaque élève présent de 4e et de 3e pourra voter une seule fois, tout comme les enseignants et les membres de l'APEL présents.
Une fois les votes effectués, le dépouillement permettra de classer les courts-métrages. En cas de litige, la décision finale du classement reviendra aux organisateurs.

Article 7 : Traitement et utilisation des images et des courts-métrages, originalité des œuvres

Les personnes filmées possèdent un droit à l'image. Un justificatif précisant qu'ils autorisent le réalisateur du film à utiliser les images les concernant devra être signé (pour les mineurs, il doit être signé par le représentant légal).
L'usage des images et des sons pris est réservé exclusivement au Forum des Courts-Métrages de Métiers. Il est formellement interdit de diffuser ces films ou images sur Facebook ou Youtube au risque de poursuites.
Les courts-métrages réalisés resteront en possession du collège Jeanne d'Arc et pourront être utilisés ultérieurement dans le cadre du BDI et du site internet de l'APEL Jeanne d'Arc (www.apeljda.fr) ou toute autre utilisation entrant dans le cadre de la découverte des métiers organisée par le collège Jeanne d' Arc.

Article 8 : utilisation de musique

Il faut porter attention à la musique utilisée (musique de fond par exemple). En effet, l'utilisation de musique non libre de droits est soumise au paiement des artistes et créateurs, et est encadrée par la SACEM (le rôle de la SACEM est, en effet, de permettre l'utilisation du répertoire de ses membres (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et de préserver la vitalité de la création tout en garantissant aux créateurs le droit de recevoir une juste rémunération en contrepartie de l'exploitation de leurs œuvres).
Dans le cadre du Forum des Courts-Métrages de Métiers, il convient d'utiliser de la musique libre de droits (disponible sur Internet), des morceaux publics déjà disponibles sur les ordinateurs et pour lesquels le « repiquage » a été prévu pour les éditeurs de logiciels, ou bien sur de créer sa propre musique.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au « Forum des Courts-Métrages de Métiers » emporte l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

INSCRIPTION
(à remettre au professeur principal)

Métier choisi : ……
NB : le choix du métier n'est pas obligatoire pour l'inscription, il peut se faire par la suite.

Choix du groupe d'élève(s) :
1/Nom : …… Prénom : …… Classe : ……..
2/Nom : …….. Prénom : …… Classe : ……..
3/Nom : …….. Prénom : …… Classe : ……

❒ Je(nous) reconnais(-sons) avoir pris connaissance des conditions du forum des courts-métrages de métiers, notamment celles concernant l'utilisation des images des personnes filmées.
❒ Je(nous) m'(nous)engage(-ons) à ne pas utiliser les images, sons et musique pris autrement que dans le cadre de la réalisation du court-métrage pour le forum organisé par le collège Jeanne d'Arc.

Signature de(s) élèves :

REMISE DU COURT-METRAGE SOUS CLE USB
(à remettre avant le 20 mars 2015 au professeur principal ou à M.Vaillant)

Titre du court-métrage : ……
Durée : ……

Elève(s) :
1/Nom : …… Prénom : …… Classe : ……..
2/Nom : …….. Prénom : …… Classe : ……..
3/Nom : …….. Prénom : …… Classe : ……

❒ Je(nous) reconnais(-sons) avoir pris connaissance des conditions du forum des courts-métrages de métiers, notamment celles concernant l'utilisation des images des personnes filmées.
❒ Je(nous) m'(nous)engage(-ons) à ne pas utiliser les images, sons et musique pris autrement que dans le cadre de la réalisation du court-métrage pour le forum organisé par le collège Jeanne d'Arc.

Signature de(s) élèves :

Court-métrage remis le : …… **Signature pour le collège Jeanne d'Arc :**

NB : la clé USB sera rendue aux participants à l'issue de la projection le 28 mars 2015